

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 30 octobre 2015****CP2015_10_28
id. 2086**

L'an deux mille quinze le trente octobre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMME 2014**

Le Conseil Départemental soutient, depuis de nombreuses années, les travaux d'équipement des collectivités rurales, notamment dans le cadre de l'alimentation en eau potable.

Les programmes adoptés annuellement, lors de l'examen du Budget Primitif, sont financés par des crédits du Département et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Lors du Budget Primitif, les engagements du Département sont définis à partir d'estimations prévisionnelles. Il appartient à la Commission Permanente d'ajuster le montant des subventions départementales, en cours d'année, lorsque les aides complémentaires apportées par l'Agence de l'Eau sont connues.

Quelle que soit l'origine des financements, ces dossiers sont retenus selon des critères et taux d'intervention identiques, à savoir :

- 40 % d'aide pour les travaux sur les réseaux d'eau potable,
- 60 % d'aide pour les travaux liés aux usines d'eau potable.

Il s'agit là de taux d'aides maximum, tous co-financements confondus : aides départementales et aides de l'Agence de l'Eau.

A noter que cet organisme peut intervenir par le biais de 2 fonds distincts :

- ses lignes de crédits traditionnels qui s'appuient sur la politique d'aide votée par le comité de bassin Adour-Garonne,

- ses lignes de crédits S.U.R. (Solidarité Urbain Rural) à destination des communes rurales et dont les critères d'éligibilité et taux d'intervention sont ajustés, pour chaque département, en fonction des attentes des différents conseils départementaux. Ces crédits font l'objet d'une co-programmation annuelle.

Seules les opérations jugées prioritaires par le Conseil Départemental dans le cadre de ses politiques peuvent faire l'objet de déplafonnements éventuels. L'Assemblée a donné compétence à la Commission Permanente pour réaliser ces ajustements.

Concernant les dossiers pour lesquels un positionnement de la Commission Permanente est sollicité ce jour, vous pourrez trouver ci-après :

- un rappel du plan de financement prévisionnel établi lors du Budget Primitif 2014 (dans le rapport présenté en Commission Permanente du 16 mars 2015, figure la liste complète des opérations retenues),

- une actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Département sur ces dossiers,

- le récapitulatif, par article budgétaire, des interventions finales du Conseil Départemental proposées sur ces dossiers, ce qui permettra la délivrance des arrêtés de subvention correspondants.

I - Plan de financement prévisionnel retenu lors du Budget Primitif 2014

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2014 €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux du canton de Caylus Renouvellement du réseau à Caylus (RD 926 et RD 19) et à Saint-Projet (RD 9, CR Puylagarde, chemin empierré) Tranche 2 ENV02053/ENV02115	Réseau	166 127	---	33 225 20,00 %	---	33 225 20,00 %	66 450 40,00 %
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron Extension, renouvellement renforcement, déplacement de réseaux : - à Vaïssac - secteur des Rauffets - à Bioule - Rond Point RD 95/98 Route St-Cirq - à Montricoux -secteur Lassère - à St Etienne-de-Tulmont - Chemin de Fonneuve - à Vaïssac et Montricoux - Chloration relais sur les réservoirs de Tantarre et de Bourbon - ENV02055/ENV02107/ ENV02106	Réseau						
		24 800	---	4 960	4 960	---	9 920
		12 523	---	2 505	---	2 505	5 010
		8 780	---	1 756	1 756	---	3 512
		65 260	---	13 052	13 052	---	26 104
		21 200	---	2 120	---	6 360	8 480
Total		132 563		24 393 18,40 %	19 768 14,91 %	8 865 6,69 %	53 026 40,00 %
Total		298 690	---	57 618	19 768	42 090	119 476

II - Actualisation des participations de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Départemental

- L'Agence de l'Eau n'a finalement pas considéré comme éligible le dossier de Caylus. Une aide complémentaire départementale sera proposée lors du BP 2016, pour garantir un taux d'aide global de 40 % sur ce dossier. (*)

- La participation de l'Agence de l'Eau est légèrement inférieure au prévisionnel sur le projet de Bioule. (**)

- Le chantier de la CCTVA relatif à la chloration relais des réservoirs de Tantarre et Bourbon a fait l'objet d'un report sur la programmation 2015 (Ref ENV02321/ENV02328/ENV02329). Les subventions départementales et Agence de l'Eau, votées lors du BP 2014 sont à annuler. (***)

Ces éléments sont intégrés dans le tableau ci-après.

Maître d'Ouvrage Opération	Opérations		Subventions Départementales			Aides Agence de l'Eau SUR 2014 €	Total Subventions B.P. 2014 €
	Nature	Dépense éligible € HT	Annuités €	Principale €	Complé- mentaire €		
Syndicat des Eaux du canton de Caylus Renouvellement du réseau à Caylus (RD 926 et RD 19) et à Saint-Projet (RD 9, CR Puylagarde, chemin empierré) Tranche 2 ENV02053/ENV02115	Réseau	166 127	---	33 225 20,00 %	---	Inéligible	* 33 225 20,00 %
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron Extension, renouvellement renforcement, déplacement de réseaux - à Vaïssac - secteur des Rauffets - à Bioule - Rond Point RD 95/98 Route St-Cirq - à Montricoux -secteur Lassère - à St Etienne-de-Tulmont - Chemin de Fonneuve - à Vaïssac et Montricoux - Chloration relais sur les réservoirs de Tantarre et de Bourbon - ENV02055/ENV02107/ ENV02116	Réseau						
		24 800	---	4 960	4 960	---	9 920
		12 523	---	2 505	---	** 2 415	4 920
		8 780	---	1 756	1 756	---	3 512
		65 260	---	13 052	13 052	---	26 104
		---	---	---	---	---	*** Reporté au BP 2015
Total		111 363		22 273 20,00 %	19 768 17,75 %	2 415 2,17%	44 456 39,92 %
Total		277 490	---	55 498	19 768	2 415	77 681

III -Intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental

Programmation Départementale 2014			
Maître d'ouvrage Opération	Principale Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTR €	Complémentaire Article 204142 Sous-fonction 61 Opération EPTC €	Annuités Article 20414282 Sous-fonction 61 €
Syndicat des Eaux du canton de Caylus Renouvellement du réseau AEP à Caylus (RD 926 et RD 19) et à Saint-Projet (RD 9, CR Puylagarde, chemin empierré) Tranche 2 ENV02053	33 225 20,00 %	---	---
Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron Réseaux - Extension, renouvellement renforcement, déplacement de réseaux AEP - à Vaïssac - secteur des Rauffets - à Bioule - Rond Point RD 95/98 Route St-Cirq - à Montricoux -secteur Lassère - à St Etienne-de-Tulmont - Chemin de Fonneuve - à Vaïssac et Montricoux - Chloration relais sur les réservoirs de Tantarre et de Bourbon - ENV02055/ENV02107	22 273 * 20,00 %	19 768 * 17,75 %	---
Total	55 498	19 768	---

(*) Taux arrondi.

Je vous précise que ces subventions en capital seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours.

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTR :

Autorisation de programme 2014 :	810 311 €
Crédits déjà engagés :	349 141 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	55 498 €
Crédits disponibles :	405 672 €

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTC :

Autorisation de programme 2014 :	222 470 €
Crédits déjà engagés :	151 418 €
Engagé à la Commission Permanente de ce jour :	19 768 €

Article 204142- sous fonction 61 - opération EPTC :

Crédits disponibles :

51 284 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'intervention finale, par article budgétaire, du Conseil Départemental, telle que susvisée, concernant le Syndicat des eaux du canton de Caylus et la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC